



008

Décision Municipale N° 008 /DM/CM/SG/04-2023

Portant attribution de la demande de cotation N° 002/DDC/CM/CIPM/2023 relative à l'équipement en matériel médical des centres de santé intégré d'EYEN-MEYONG et de NKOLKOSSE, de la commune de Monatéle, département de la Lékié région du centre .

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,

- Vu La constitution ;*
Vu La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le décret N° 2012/480 du 22 octobre 2012 ; portant nomination de Monsieur SIMOU KAMSU Patrick au poste de Préfet du département de la Lékié ;
Vu Le décret N° 64/DF/222 du 20 juin 1964 portant création de la Commune de Monatéle ;
Vu L'arrêté N° 000242/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre;
Vu La circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La décision n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines communes ;
Vu La circulaire 00000004/C/MINFI du 10 Mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2022 ;
Vu La demande de cotation n° 002/DDC/CM/CIPM/2022 du 16 Mars 2023 ;
Vu Les procès-verbaux de la commission interne de passation des marchés de la Commune de Monatéle du 18 Avril 2023 ;
Vu L'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés de Monatéle formulée par correspondance n°02/L/CM/CIPM/2023 du 19 Avril 2023 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er}: *Pour compter de la date de signature de la présente décision, sont attributaires de la demande de cotation N° 002/DDC/CM/CIPM/2023, les entreprises ci-après :*

7

<i>Désignation du projet</i>	<i>Entreprise attributaire</i>	<i>Montant TTC du marché</i>	<i>Délai d'exécution</i>
<i>Equipement en matériel médical centre de santé intégré d'EYEN-MEYONG. Lot 1</i>	<i>WESTERN INFORMATIQUE BP 4154 Yaoundé</i>	<i>7 375 787 FCFA</i>	<i>Un (01) mois</i>
<i>Equipement en matériel médical centre de santé intégré de NKOLKOSSE. Lot 2</i>	<i>BIO HOSFRO SARL BP 4234 Yaoundé.</i>	<i>5 759 902 FCFA</i>	<i>Un (01) mois</i>

Article 2 : *Les entreprises attributaires ci-dessus sont invitées à prendre rapidement l'attache du Service Technique de la Commune de Monatélé pour la suite de la procédure.*

Article 3: *La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.*

Monatéle le 04 MAI 2023...

*Le Maire,
Autorité Contractante,*



*Prosper Parfait
Mbassi Bessala*

Ampliations

- ARMP pour publication
- CIPM/Monatélé
- DR/MINMAP/Centre
- DD/MINMAP/Lékié
- Entreprises
- Affichage, archives